

Demande d'examen au cas par cas préglable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 06/10/2017

Dossier complet le :

06/10/2017

Nº d'enreaistrement.

2017-0250

1. Intitulé du projet

Extension de stabulation bovins + stockage paille et construction d'un silo à maïs

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GAEC DES SOURCES

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

LANCE Régis

RCS / SIRET

4 4 5 6 5 1 5 3 0 0 0 0 1 9

Forme juridique GAEC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie

39: Travaux, construction et opération d'aménagement y compris ceux donnant lieu à permis d'aménager, permis de construire ou à une procédure de zone d'aménagement concerté

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) ICPE soumise à déclaration, élevage de vaches laitières de 50 à 150 vaches laitières.

Extension de la stabulation actuelle représentant une surface de plancher de 1182 m². Construction hangar paille créant une surface de plancher de 480 m².

Surface cadastrale de la parcelle n° 4 section ZB sur laquelle se construit le projet= $75671 \,\mathrm{m}^2$.

4. Caractérisliques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension stabulation pour vaches allaitantes et génisses allaitantes + stockage foin: 39.40 x 30 m

Création hangar paille: 16 x 30 m Création silo maïs:12 x 20 m

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Annede 8.1.1.

4.2 Objectifs du projet Le projet consiste à agrandir la stabulation existante de manière à créer des parcs paillés pour 30 VA et les veaux+ les génisses allaitantes, afin de lohger la totalité du troupeau allaitant sur le site 2. Ainsi les animaux du site 1 pourront être desserrés et bénéficier de m² supplémentaires.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux l'extension des bâtiments nécessitera une mise en forme du terrain avec décapage des terres végétales et remblai partiel jusqu'au niveau +00, correspondant au niveau actuel intérieur de la stabulation existante. Implantation du silo maïs face à la stabulation, coulage de la dalle béton et scellement des parois béton préfabriquées. Implantation du hangar de stockage attenant aux bâtiments existants.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Stockage de paille d'environ 940 balles rondes, + foin à proximité des génisses, fourrages destinés aux animaux (paillage + alimentation).
Aménagement de parcs paillés pour logement du troupeau allaitant en quasi totalité: vaches allaitantes et génisses > 1 an.

La décision de l'autorité environne le projet est soumis : - aux ICPE avec un dossier de modific	istrative(s) d'autorisation le projet a- mentale devra être jointe au(x) doss ation d'une installation classée(récépi le de l'urbanisme avec respect du PLU	ier(s) d'autorisation(s) ssé de dépôt)
	ndeurs caractéristiques	rition - préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s) -1182 m² - 480 m² - 240 m²
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 2 °0 1'30"99 Lat. 50 °66'96"44
parcelle n° 4 section ZH lieu dit la carrière 62380 Nielles les Bléquin	Pour les catégories 5° a), 6° a), 1° et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:	
1.7 S'aait-il d'une modification/exter	projet et	ge existant? Qui X Non

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Łaquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	×	馬	znieff 1 à 724 m du projet (NULL) znieff 2: 310013272 : la vallée du Bléquin et les vallées sèches adjacentes au ruisseau d'Acquin
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		la commune est située dans le PPRN de la vallée de l'Aa supérieure, mais le terrain sur lequel doit se faire le projet est en dehors du périmètre. la vallée est à la côte IGN 69 = 108m , le terrain est à la côte IGN 69 = 122m aléa 1: inondation par crue aléa 2 ; inondaton par ruissellement et coulée de boue zone de sismicité faible
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	0	×	
D'un site classé ?		×	

Caractéristiques de l'impact patentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Non Oui Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? X Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications × prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire × en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les × ressources naturelles du sol ou du sous-501 ? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune. flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-îl X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		consommation d'espaces agricole actuellement en pâture, situé derrière le corps de ferme et dans laquelle sont déjà construits 2 bâtiments et un silo taupe, pour extension des bâtiments actuels, construction d'un hangar paille et dallage du silo.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Nuisances	Est-il concerné par des risques natureis ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaïres ? Est-il concerné par des risques sanitaïres ?		×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics			
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X X	
Emissions	Engendre-t-ii des rejets dans l'air ?	×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	3	

				<u> </u>
Patrimoine / Cadre de vie / Population			×	
			X	
6.2 Les incid approuvé	ences du projet identi s?	fiées a	υ 6.1 s	ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oul	Non Si oui, décriv	ez lesc	uelles	
6.3 Les incide	nces du projet identifié	es au	6.1 son	t-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décriv			
Oui				

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

la stabulation existante + l'extension permettent de réduire le nombre d'animaux sur le site 1 qui se trouve près des habitations dans la rue de Bléquin, et de n'avoir que l'atelier allaitant sur le site 2.

Le stockage paille remplace la surface perdue sur le site 1 par agrandissement du logement des vaches laitières.

Sa mise à l'abri améliorera sa qualité, et le bien être des animaux par une litière séche.

De même le silo pour lequel des parois et une dalle béton vont être réalisées, permet d'améliorer la qualité de l'ensilage et de limiter le gaspillage par rapport à un silo taupe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

une évaluation environnementale n'est pas nécessaire pour le projet, puisqu'il s'agit d'une réorganisation des logements des animaux et une amélioration du système d'exploitation sans modification importante. Même type d'animaux et même logement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet							
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×					
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X					
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X					
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×					
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X					
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.						

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire						
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent						
	Objet					
	AND THE PROPERTY OF THE PROPER	uran-2				
ليتنيا	9. Engagement et sig	nature.				
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	×				
Fait à	NIELLES LES BLEQUIN	le, 8 Août 2017				

Signature



Photo N°3 après projet







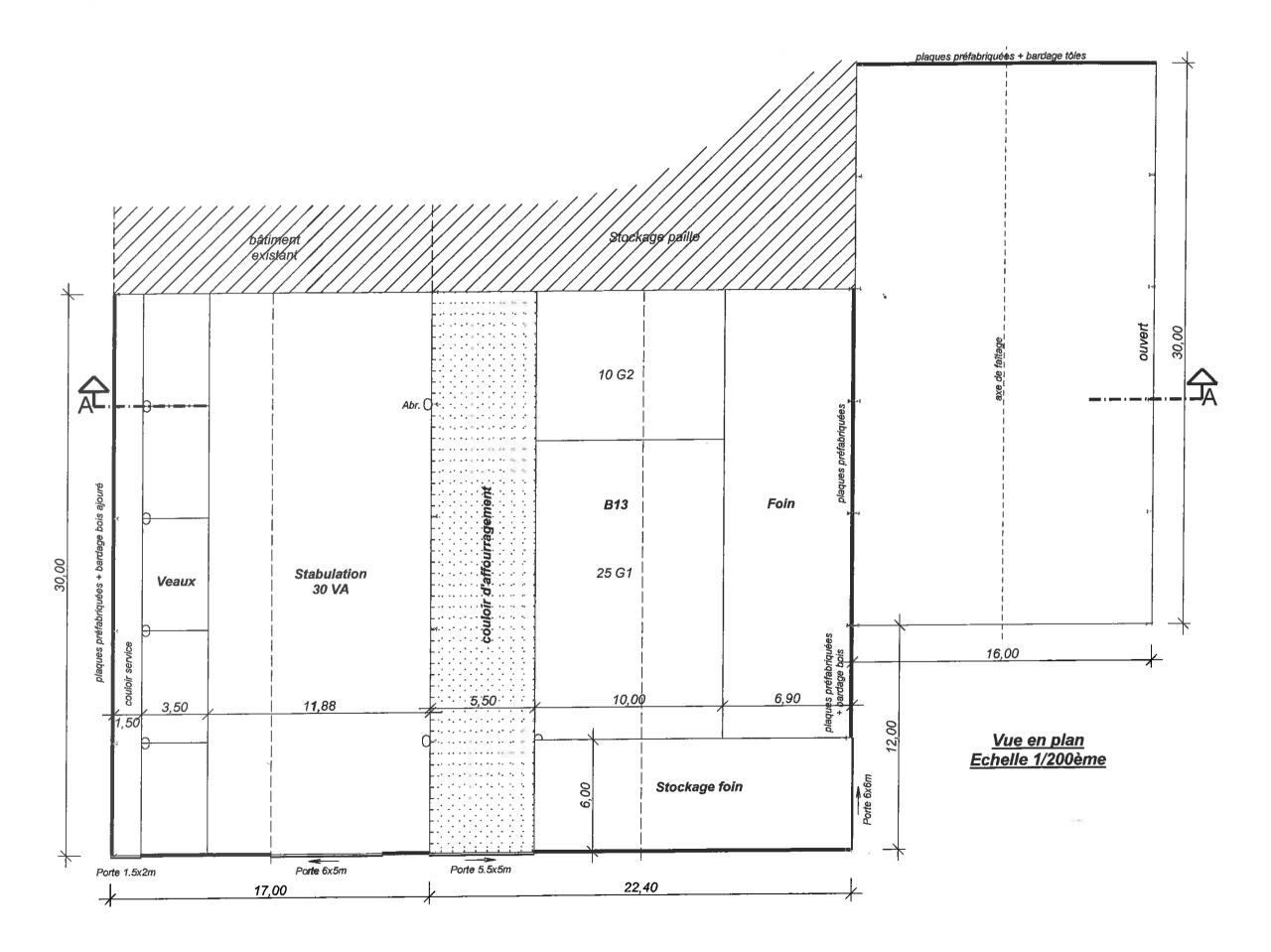


Photo N°3 Photo N°4

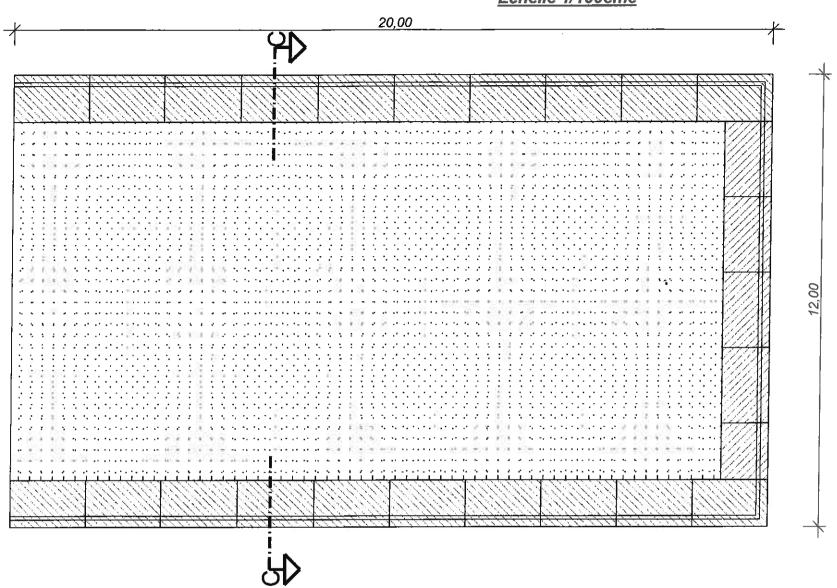




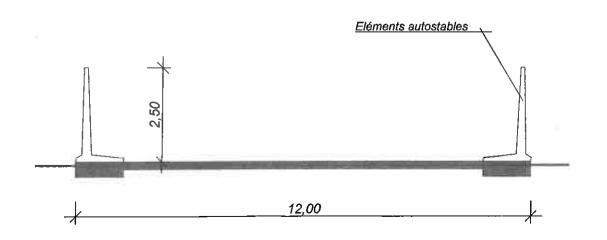
PC7

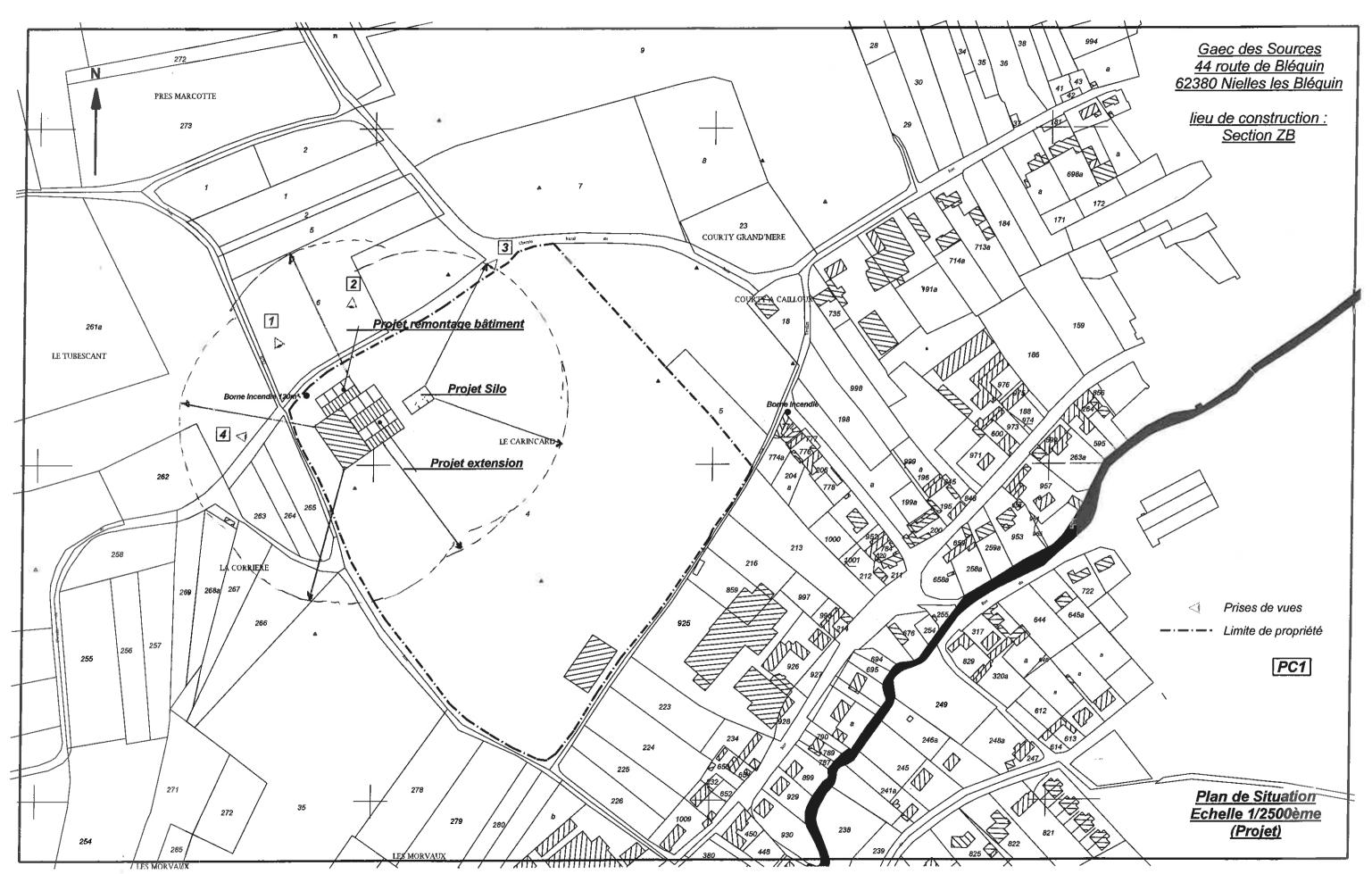


<u>Vue en plan</u> <u>Echelle 1/100ème</u>

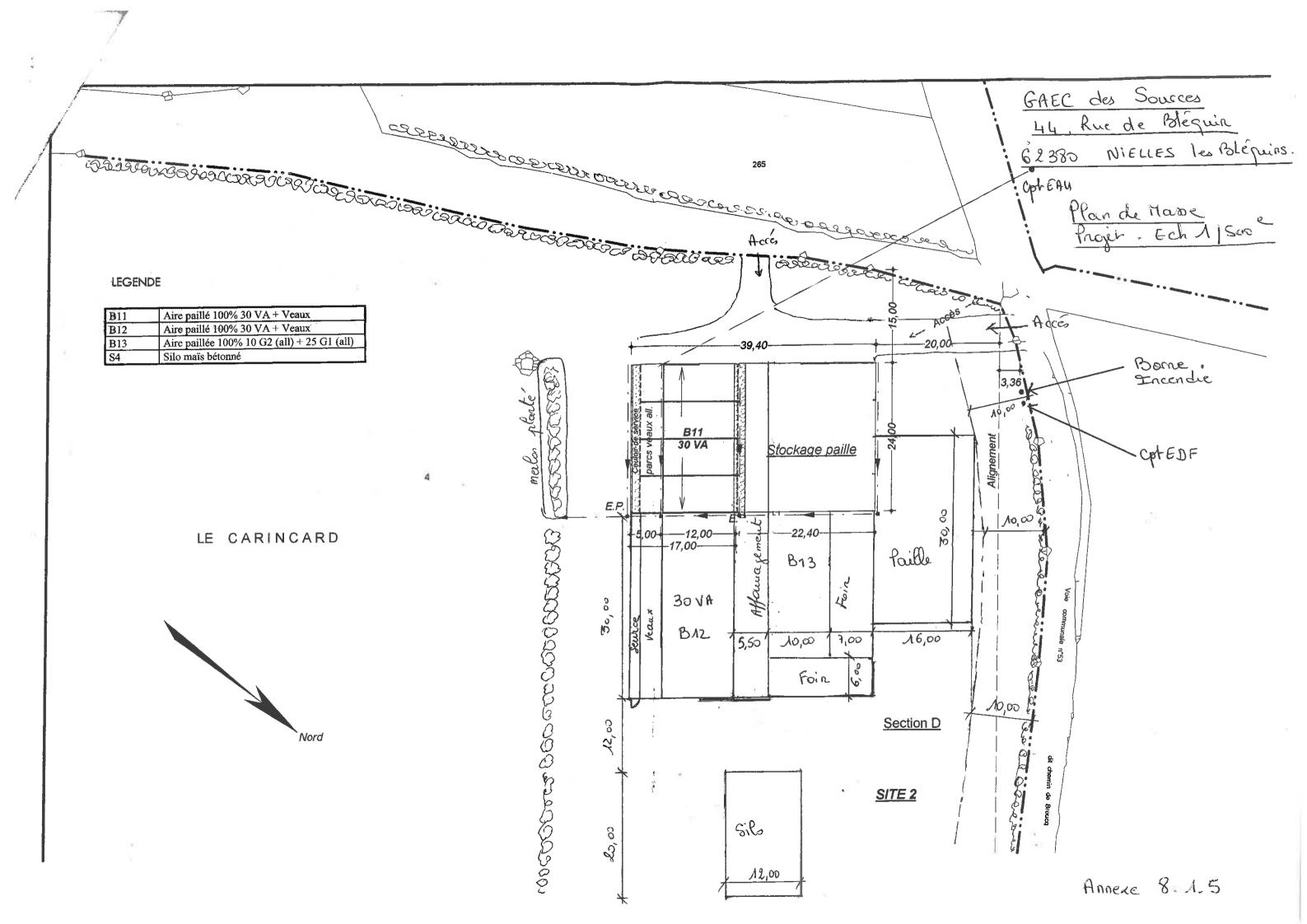


<u>Coupe C-C</u> <u>Echelle 1/100ème</u>

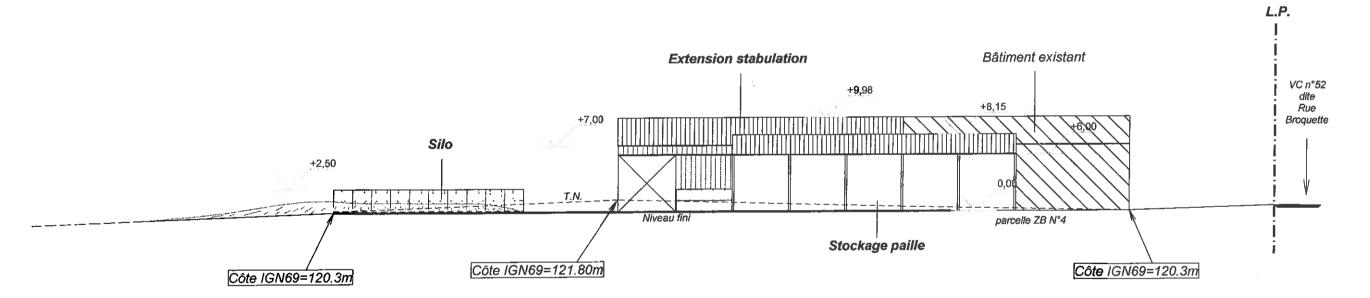


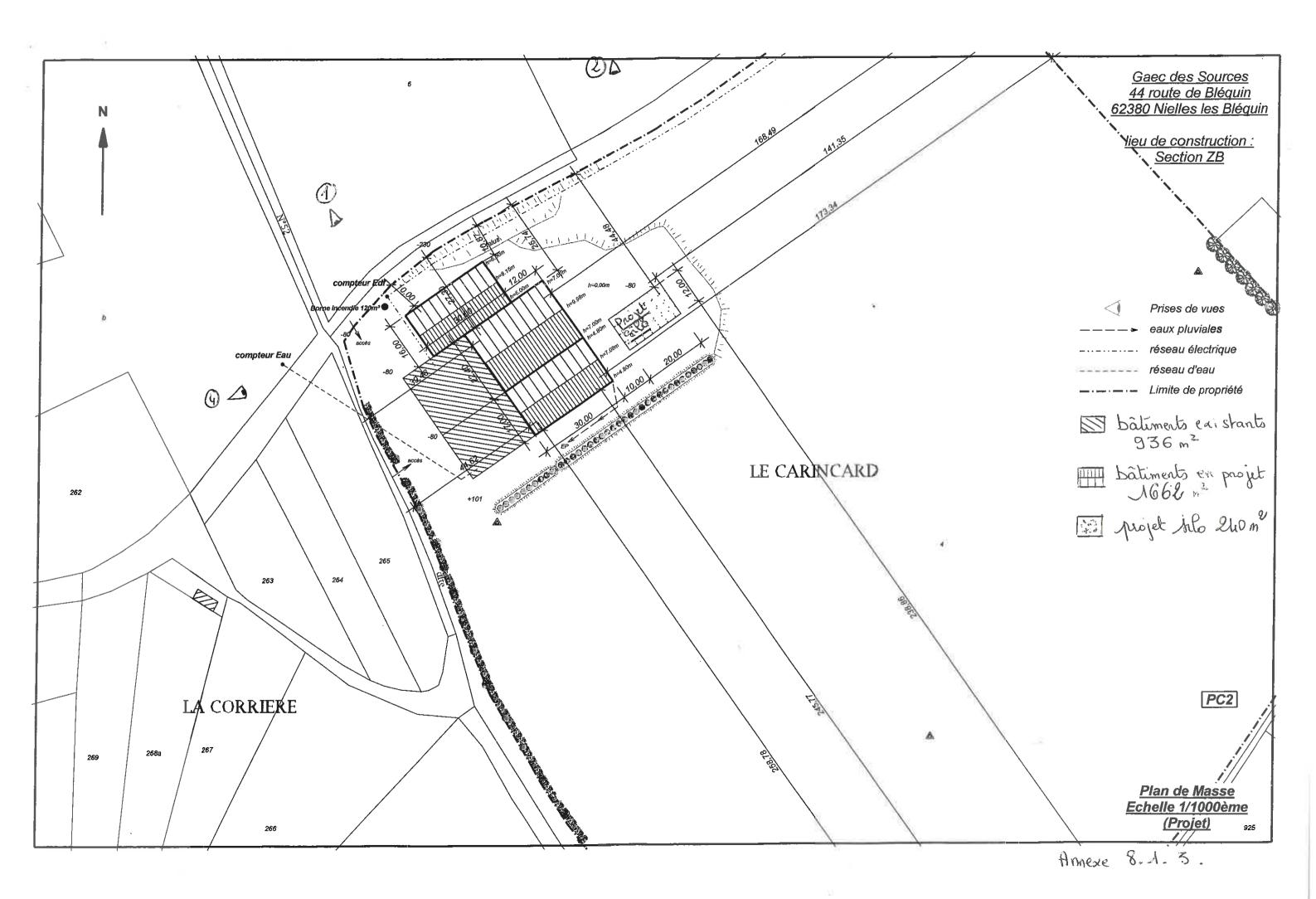


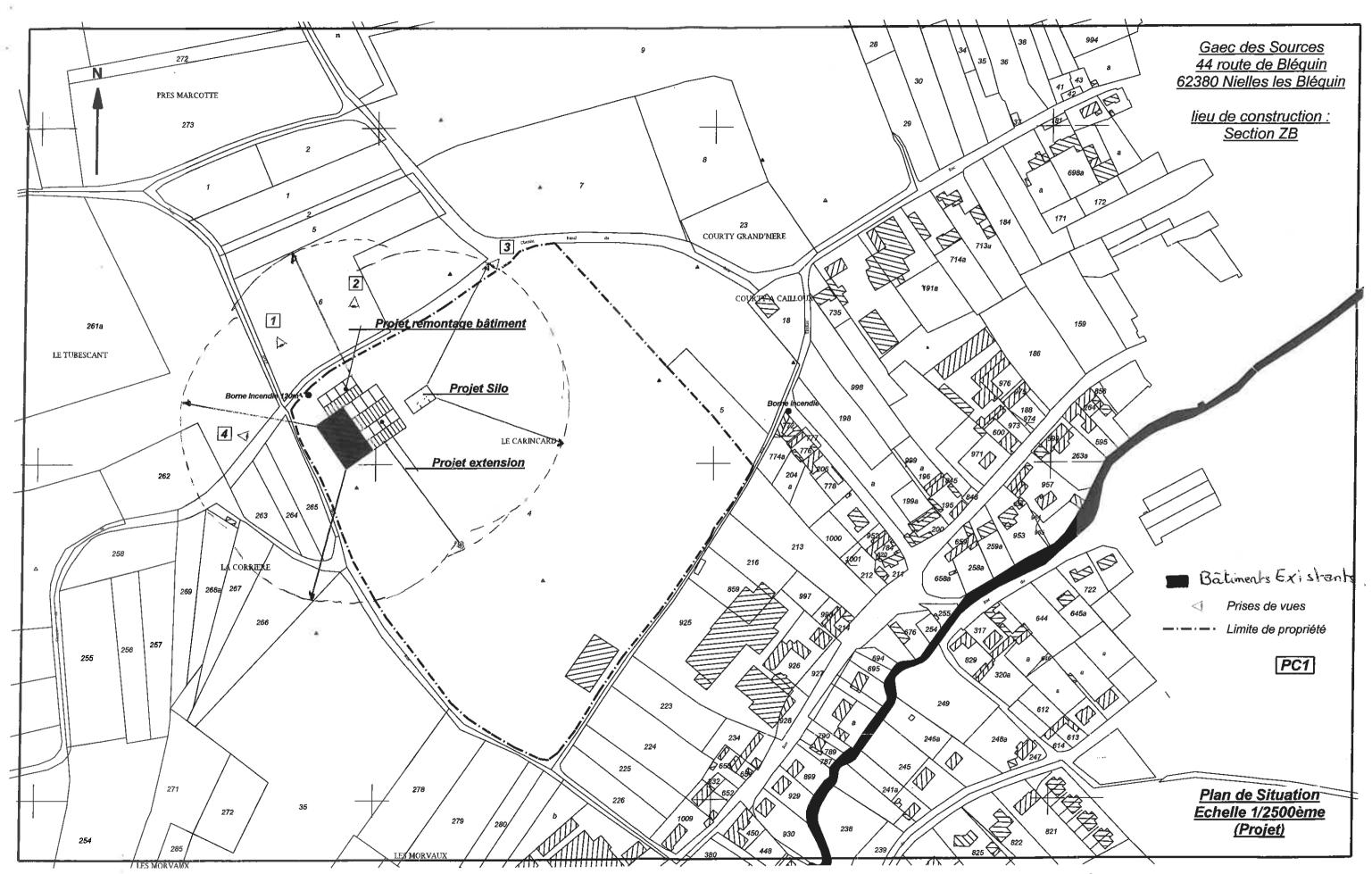
Annexe. 8.1.5.



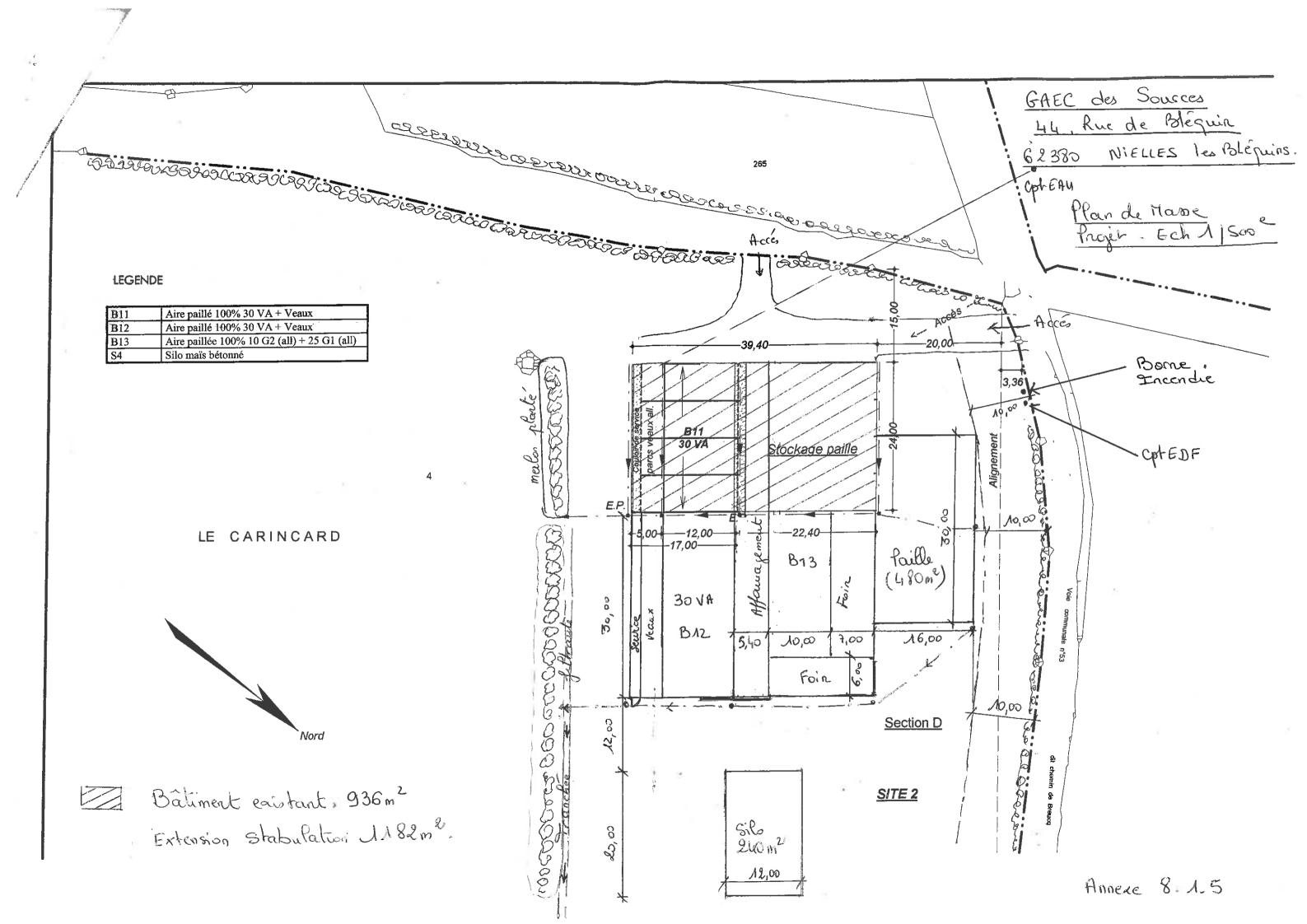
Coupe de terrain naturel Echelle 1/400ème PC3







Annexe. 8.1.5.



Réponses apportées au dossier de demande d'examen au cas par cas pour le GAEC DES SOURCES à Nielles-les-Bléquin

Surfaces de planchers

- Bâtiment existant, stabulation = 936 m²
- Bâtiment projeté, extension stabulation = 1182 m²
- Silo projeté = 240 m²
- Bâtiment paille = 480 m²

Mesures des gestions des eaux pluviales

Les bâtiments existants et extension sont pourvus de chéneaux et gouttières pour la récupération des eaux pluviales des constructions. Les eaux pluviales sont ensuite gérées sur la parcelle en étant envoyées vers une tranchée filtrante mise en place le long du merlon planté d'essences locales.

La parcelle du projet se situe à la côte IGN 69 = 122 m.

Le terrain présente une pente naturelle dans le sens Sud - Est donc vers le fond de la parcelle.

Le périmètre de captage se trouve au Nord-Ouest du projet.

Le projet est situé en dehors du périmètre de captage et les eaux pluviales sont évacuées à l'opposé du périmètre.

Il n'y a donc aucun risque de contamination de la nappe phréatique.

Localisation du projet

Le projet est envisagé dans la commune de NIELLES-LES-BLEQUIN sur la partie la plus haute du territoire IGN 69 = 122 m. La vallée se situe au niveau IGN 69 = 90 m.

La commune de Nielles-les-Bléquin fait partie de la **znieff 310013272** : vallée du Bléquin et les vallées sèches adjacentes au ruisseau d'Acquin.

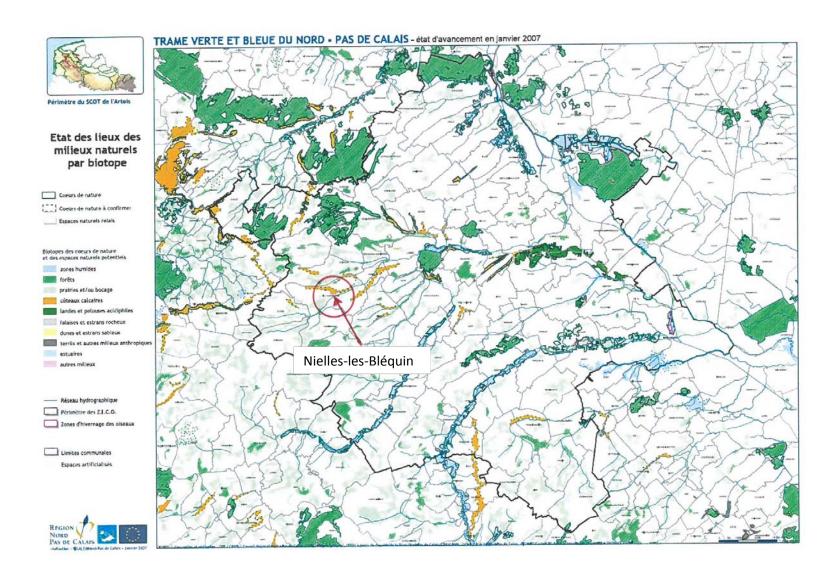
Il s'agit d'une zone constituée d'un vaste ensemble écologique associant de nombreux habitats interdépendants.

Etat des lieux des milieux naturels (Cf. Carte 1)

Le paysage est constitué de haies, talus boisés, pelouses et prairies calcicoles, bois et bosquets, cours d'eau et prairies alluviales.

On est en présence de conditions géologiques très variées telles que des coteaux crayeux à genévriers et pelouses calcaires encore exploitées qui hébergent une flore telle la gentiane d'Allemagne, la chlore perfoliée, ... ainsi que des forêts dont les sous bois permettent la présence d'orchidées (orchis pourpre, ...).

<u>Carte 1</u>: Etat des lieux des milieux naturels



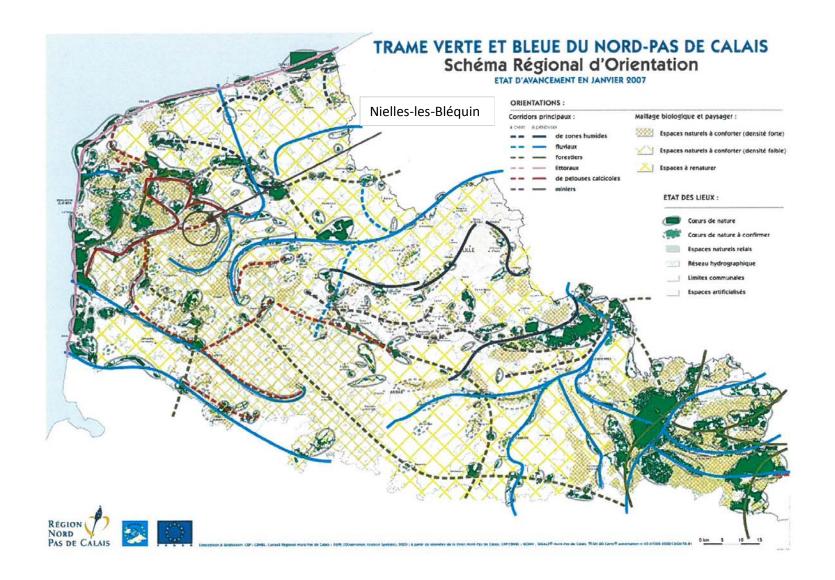
Périmètre du SCOT de l'Audomarois, Schéma Régional d'Orientation

(Cf. carte 2 et 3)

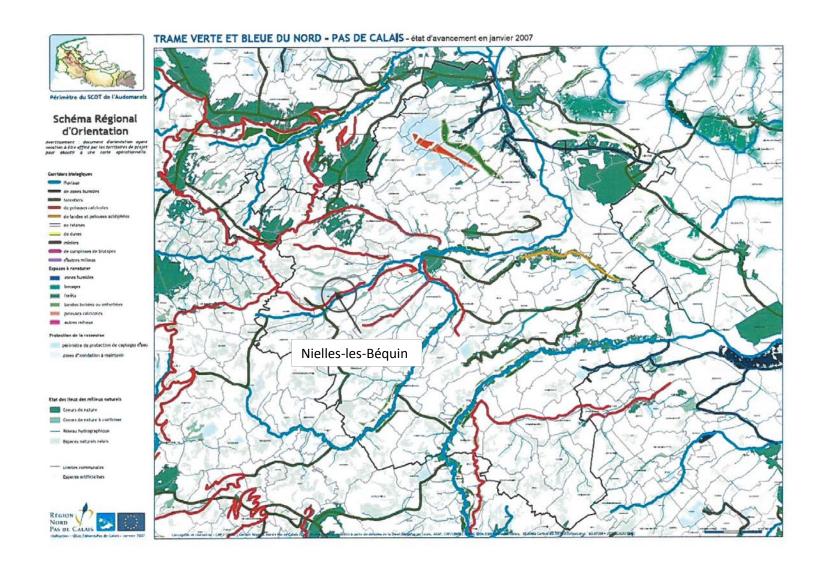
La parcelle destinée au projet d'extension de stabulation et de construction d'un silo se situe à proximité d'un corridor biologique fluvial et de pelouses calcicoles.

Cependant le projet n'aura aucune incidence sur le corridor fluvial puisque le terrain ne se trouve pas dans la vallée du Bléquin mais à un niveau supérieur et que la parcelle n'est pas traversée par ce corridor.

Carte 2: TRAME verte et bleu du Nord-Pas-de-Calais, Schéma Régional d'Orientation



Carte 3: TRAME verte et bleu du Nord-Pas-de-Calais, Région audomaroise



Le corridor pelouses calcicoles (Cf. tableau ci-après)

La faune et la flore sont importantes dans le paysage des collines crayeuses boisées en contact avec le Boulonnais et le Pays de Licques.

Cependant, les pressions sur la fonctionnalité des pelouses calcicoles sont peu nombreuses et bien identifiées. Elles sont principalement liées aux modifications des pratiques agricoles.

Or dans le projet qui nous concerne, les pratiques et utilisations du milieu et de la parcelle ne seront pas modifiés.

Aujourd'hui, la parcelle est occupée sur la partie haute par une stabulation bovine (vaches allaitantes) et un silo taupe d'ensilage maïs.

Le projet va créer une extension de ces bâtiments et bétonner l'espace actuel du silo, mais ne va pas modifier l'utilisation des espaces libres restants.

Type de pression	Incidences potentielles	Habitats	Mesures de réductions ou d'évitement	Incidence significative (oui/non)
Emprise au sol du bâtiment agricole	Fragmentation de l'habitat due à l'emprise au sol	Lézards vivipares, vipère péliade	 A l'endroit du projet le sol n'est pas aménagé, ni entretenu (sol humide et détérioré par les passages pour l'alimentation. Après projet, cet espace sera aménagé, avec création d'un talus derrière le silo 	Non, aménagement du terrain actuel entre le silo et la stabulation
	Suppression d'une partie de la zone prairiale	Lézards vivipares, vipère péliade Gentiane d'Allemagne Papillon	 •Maintien et entretien annuel des haies existantes autour de la parcelle → maintien du développement de la biodiversité dans les haies. •Plantation d'une haie basse sur merlon à côté du futur bâtiment et silo. •Contribue au maintien et au déplacement des espèces 	Non, Maintien de la totalité de la végétation et augmentation de celle-ci par des plantations
Epandage d'effluents	Altération/destruction du milieu		 •Pas de dépôt de fumier sur la parcelle •Pas d'épandage d'effluents. •Utilisation d'engrais limitée •Restitution d'azote par les animaux en pâture → quantité d'azote maîtrisée. 	Non, pas de risque de détérioration du milieu ni de risque de pollutions dus aux épandages
Nuisances par le bruit et la présence	Dérangement des espèces	Lézards vivipares, vipère péliade	•Extension du nouveau bâtiment accolé à l'ancien et implantation du silo en lieu et place de l'ancien.	Non, présence des animaux limitée à 5 mois dans l'année ; sortie des bovins en pâtures à partir de mars
Nuisances liées aux travaux	Dérangement des espèces	Lézards vivipares, vipère péliade	 Travaux limités au coulage de béton (fondation et dalle silo) Pose de la charpente rapide (quelques semaines) Aménagement intérieur limité à la mise en place de tubulaires. Travaux se faisant en période printemps/été sur une courte période (quelques mois) 	Non durée de travaux limitée à quelques mois
Gestion des Eaux pluviales	Création d'espaces humides spontanés		•Création d'une tranchée filtrante capable de gérer les EP en sortie de bâtiment Infiltration maitrisée → pas de flaques intempestives	Non Création d'espaces végétalisés
Présence des bovins en pâturage	Dérangement des espèces	Lézards vivipares, vipère péliade Gentiane d'Allemagne Papillon	 Chargement limité lors du pâturage, uniquement les jeunes bovins. Piétinement limité. Pâture non fauchée → maintien du lieu de biodiversité et de son développement. Pâture continue à être utilisée en tant que telle-> pas de retournement → maintien des espèces et de la flore 	Non Pâturage de jeunes animaux limité à 4/5 mois